

Image not found or type unknown



Delai de dossier de recours dépassé

Par **vinces**, le **06/12/2008** à **10:55**

Bonjour,

Après un jugement des prud'hommes, j'ai perdu.

La personne à fait appel (tribunal de Rennes)

La personne avait jusqu'au 24 Octobre pour nous faire parvenir son dossier et moi J'ai jusqu'au 24 Décembre pour répondre

A la date d'aujourd'hui nous n'avons aucune nouvelle de la partie adverse.

Questions :

Est ce que les délais fixé par la cour d'appel doivent être respecté à la lettre ?

Est ce que cette situation tourne en ma faveur ?

Est ce que je doit iformer la cour d'appel ?

Merci de répondre car après 7 mois d'activité j'ai été obligé de ceder mon commerce et ma situation financière personnel est difficile à ce jour.